



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mil Vingt-deux, le jeudi 15 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 décembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Bruno HERNOT, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

15 décembre 2022					LES ECONOMIES D'ENERGIE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC (INFO)
a	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	12	15	02	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	04
ABSENTS	04
APTES A VOTER	23



CONVOCACTION	08-12-2022
RÉUNION	15-12-2022
AFFICHAGE	21-12-2022
TRANSMISSION	21-12-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe		X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint		X		
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1			X	ALLAIN Marie-Paule
	TROMBETTE Yves	CMD2	X			
	CHARLOT Karine	Conseillère			X	MONNIER Philippe
	CORMIER Anne-Sevrine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	Conseiller	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	Conseiller	X			
	LESNARD Pierre	Conseiller	X			
	MANIS Cécile	Conseillère	X			
	PILVEN Patrice	Conseiller	X			
	ROUXEL Benoit	Conseiller		X		
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X				
LEMEE Ginette	Conseillère	X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère			X	CHALVET Maryvonne
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X	MORIN Yannick
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		19	04	04	

02 - Les économies d'énergie sur l'éclairage public

Dans un souci de sobriété énergétique et de lutte contre la pollution lumineuse la commission voirie, réseaux divers et logistique a proposé de réduire et d'adapter l'éclairage public sur la commune, de la façon suivante :

- L'éclairage public ponctuel sur des secteurs diffus est supprimé.
- L'horaire d'extinction de l'éclairage public le soir était principalement fixé à 23h00 en saison hivernale. Cet horaire est aujourd'hui, revu en fonction des secteurs : 22h00 pour le centre-ville et 21h00 sur le reste de la commune.

Par ailleurs, l'amplitude horaire est augmentée comme suit pour la saison, qui a été définie du 1^{er} mai au 30 septembre :

- Sur un large secteur allant de Caroual aux Hôpitaux en passant par le centre-ville, l'extinction de l'éclairage public sera désormais fixée à minuit.
- Dans les lotissements et zones éloignées, l'extinction de l'éclairage public se fera à 22h30.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

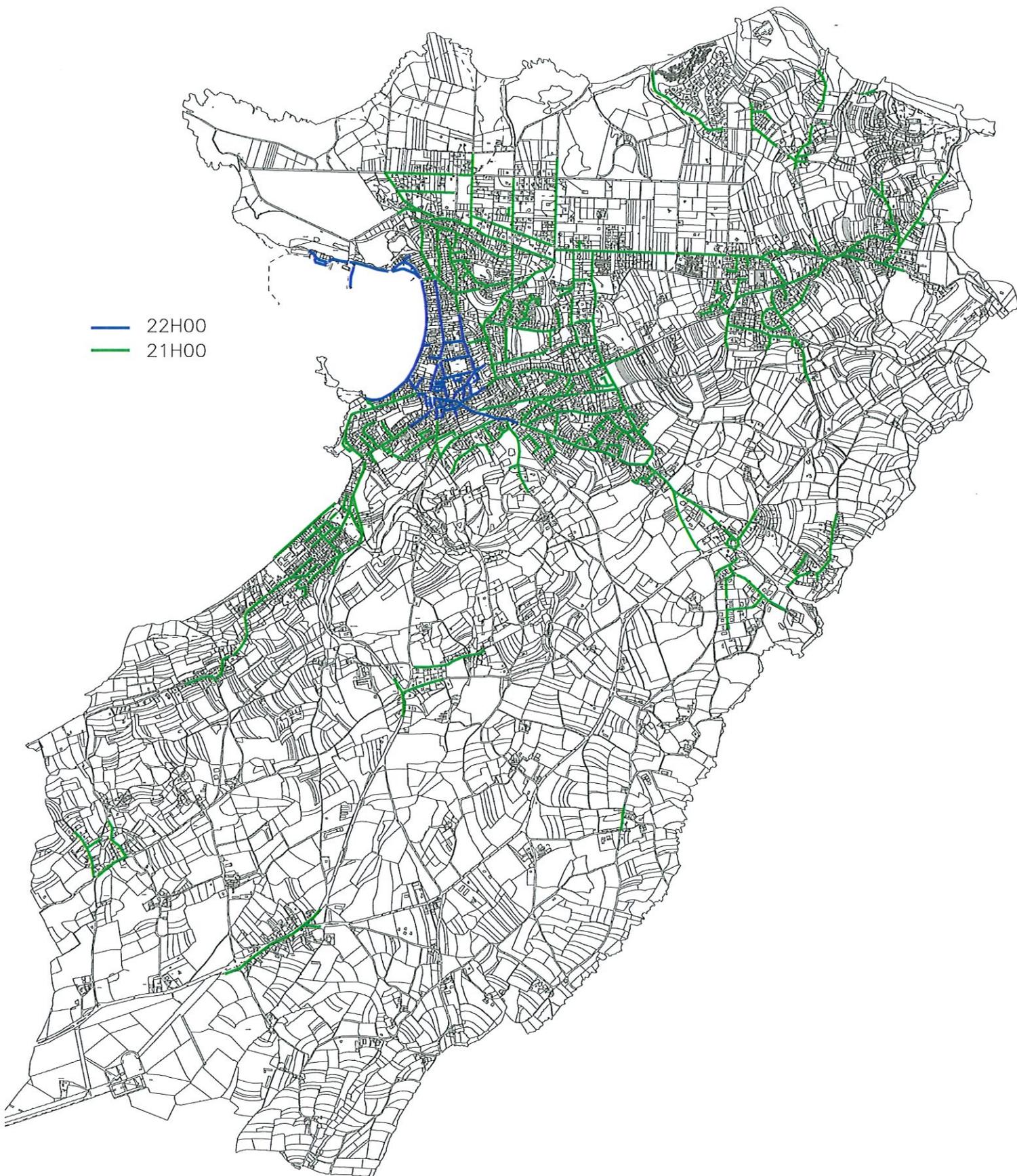
Affiché le

ID : 022-212200547-20221215-02-DE

horaires d'hiver



— 22H00
— 21H00



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 022-212200547-20221215-02-DE

Horaires saison



- Permanent
- 0h00
- 22h30
- 21h00

